



Procédure de consultation
FER No 23-2018

Personne responsable:
Mme Catherine Lance Pasquier

Date de réponse:
29 juin 2018

Contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

En préambule, notre Fédération tient à rappeler la forte interdépendance, notamment économique, entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Des relations bilatérales étroites et constructives entre notre pays et son principal partenaire et premier client sont donc essentielles.

La nouvelle contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE s'inscrit dans ce contexte. Comme le Conseil fédéral, nous sommes convaincus que la Suisse bénéficie d'une Europe sûre, stable et prospère. À cet égard, les contributions à l'élargissement renforcent la cohésion et réduisent les disparités en Europe. Le soutien de la Suisse permet aussi d'améliorer nos relations bilatérales avec les pays concernés et peut offrir des opportunités à nos entreprises. Plus globalement, nous rejoignons l'analyse selon laquelle cette contribution renforce nos liens avec l'UE dans son ensemble sur un plan politique, économique et institutionnel.

Dès lors, nous accueillons favorablement le principe d'une deuxième contribution suisse en faveur de certains membres de l'UE. Nous soutenons aussi les priorités thématiques proposées, soit la formation professionnelle et la migration. Il nous semble particulièrement judicieux d'agir de manière complémentaire à l'aide apportée par l'UE, tant du point de vue financier que thématique, dans des domaines où l'expertise de la Suisse est particulièrement reconnue. À cet égard, la volonté de fournir un effort particulier dans le domaine de la formation professionnelle est particulièrement adéquate et devrait permettre de contribuer à réduire le chômage des jeunes dans les pays partenaires.

Cela étant, nous relevons que le Conseil fédéral considère que la décision d'octroyer de manière autonome cette contribution s'insère dans le cadre global politique des relations entre la Suisse et l'UE. Nous appuyons la décision de réexaminer les relations d'ensemble entre la Suisse et l'UE à l'issue du processus de consultation pour décider de la suite de la procédure.

Enfin, nous nous permettons de rappeler qu'au plan interne, le soutien populaire aux accords bilatéraux et à la libre circulation des personnes en particulier dépend aussi de notre capacité à assurer des règles du jeu équitables sur le marché du travail. Nous vous invitons dès lors à une certaine circonspection dans toute discussion portant sur les mesures d'accompagnement.